



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES Externe Public et CAFEP-CAPES Externe Privé

Section : Langues régionales : Breton

Session : 2020

Rapport de jury présenté par :

Mme Nelly BLANCHARD
Présidente du jury

Table des matières

Données générales sur les concours	3
Introduction.....	3
Remarque sur les modifications des concours dues à la crise sanitaire	4
Composition du jury	6
Résultats	7
Épreuves écrites d'admission	9
Épreuve de breton « Composition et traduction »	9
Composition	9
Traduction	11
Épreuves optionnelles	14
Anglais	14
Histoire-géographie	15
Lettres modernes	16
Mathématiques	16



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Données générales sur les concours

Introduction

Brasañ meuleudi a roan d'ar re a zo bet degemeret ar bloaz-mañ, ken disheñvel ha diaes eo bet ar prantad-amzer hon eus tremenet oll er bed a-bezh ! Kalon vad d'ar re n'o deus gallet prepariñ ar c'hoñkour evel 'vez dleet, pe d'ar re n'int ket bet degemeret hag o defe c'hoant da adtremen ar c'hoñkour ar bloaz a zeu. Ha mersi bras da dud ar juri ha d'an oll re o deus kemeret perzh e-barzh al labour da gass ar C'HAPES hag ar C'HAFEP brezhoneg beteg penn ar bloaz-mañ, daoust d'ar cheñchamañtoù bet c'hoarvezet e diabarzh ar c'hoñkourioù ha d'an trubuilhoù d'o heul.

En cette année si spéciale, je félicite les deux candidates et les trois candidats admis aux concours du CAPES et du CAFEP de Breton. Tout comme l'an dernier, j'exprime aux candidats qui n'ont pas été couronnés de succès tous mes encouragements pour leurs éventuelles futures tentatives car le niveau de certaines copies, notamment au CAFEP, laissent espérer de futurs recrutements prometteurs.

Je remercie les membres du jury pour le travail qu'ils ont mené collectivement pour réaliser ces recrutements dans des conditions qui les ont tenu mobilisés jusqu'à une date tardive dans l'année, ainsi que les personnes qui ont contribué à leur bon déroulement administratif au Ministère, au sein de la société Viatique et au Rectorat de Rennes. Je renouvelle également mes remerciements aux présidents des CAPES d'Anglais, d'Histoire-Géographie, de Lettres modernes et de Mathématiques d'avoir accepté de partager leurs réflexions sur les barèmes et les critères de notation des épreuves correspondantes.

De manière générale, on ne peut que rappeler aux futurs candidats l'importance de maîtriser le cadre des épreuves du concours, de bien travailler le programme - les œuvres ainsi que les notions en regard avec la culture bretonne -, d'avoir une expression claire, ordonnée et argumentée, de maîtriser parfaitement le breton et le français, de maîtriser les cadres de l'enseignement du/en breton en collège et lycée.

J'encourage les futurs candidats à consulter en ligne le [programme 2021](#) : il comporte un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée), avec renouvellement du thème tous les deux ans et renouvellement des axes par moitié chaque année. Il comporte par ailleurs des éléments en lien avec l'institution d'un programme d'enseignement de spécialité en lycée dont il s'inspire en partie.

Le présent rapport du jury propose des éléments factuels sur le déroulement particulier des concours de 2020, des réflexions et conseils sur chaque partie du concours et les sujets en annexe. Bien que ce rapport soit plus court que l'an passé, vu le calendrier décalé qu'a imposé la situation sanitaire, je remercie vivement les membres du jury qui ont rédigé les différentes parties du rapport car ce document constituera, comme tous les ans, un outil utile pour les futurs candidats à ces concours.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Remarque sur les modifications des concours dues à la crise sanitaire

La crise sanitaire exceptionnelle traversée par la France, comme par d'autres pays, a nécessité d'interrompre l'organisation des concours de recrutement d'enseignants. Pour les concours externes et 3^{èmes} concours, les épreuves ont été organisées en juin et juillet. Pour certaines épreuves d'admission dont le déroulement était incompatible avec les contraintes sanitaires, des aménagements ont été envisagés. Des arrêtés modificatifs des épreuves ont en effet été publiés au Journal officiel du 15 mai 2020, du 31 mai 2020 et du 14 juin 2020.

Concernant les concours de breton, les épreuves orales ont été supprimées et le jury a été tenu de prononcer l'admission à l'issue des épreuves écrites dont les coefficients ont été modifiés :

- première épreuves d'admission (composition et traduction) : coefficient 2
- deuxième épreuve d'admission (épreuve à option) : coefficient 1 (au lieu de 2)

JORF n°0132 du 31 mai 2020
texte n° 44

Arrêté du 27 mai 2020 portant dispositions complémentaires à l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des sections des concours externes et des troisièmes concours ouverts au titre de l'année 2020 en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

NOR: MENH2012580A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/5/27/MENH2012580A/jo/texte>

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le [code de l'éducation](#) ;

Vu la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la [loi n° 84-16 du 11 janvier 1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la [loi n° 2020-290 du 23 mars 2020](#) modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le I du 2° du I de son article 11 ;

Vu l'[ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020](#) relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 5 ;

Vu le [décret n° 72-581 du 4 juillet 1972](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le [décret n° 2020-437 du 16 avril 2020](#) pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes, de concours internes et de troisièmes concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

troisième concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP et troisième CAFEP) et de concours internes d'accès aux échelles de rémunération de professeurs du second degré (CAER) ;
Vu l'arrêté du 8 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe pour le recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) dans la section langues régionales : catalan ;
Vu l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des sections des concours externes et des troisièmes concours ouverts au titre de l'année 2020 en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Arrêtent :

Article 1

Pour l'application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2013 susvisé telles qu'adaptées par l'article 3 de l'arrêté du 15 mai 2020 susvisé, les coefficients des épreuves écrites d'admission au concours externe dans la section langues régionales : basque, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc et dans la section langues kanak : ajië, drehu, nengone, paicî s'établissent comme suit :

- première épreuves d'admission (composition et traduction) : coefficient 2.
- deuxième épreuve d'admission (épreuve à option) : coefficient 1.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 mai 2020.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Pour le ministre et par délégation :

La chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,

F. Dubo

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des compétences et des parcours professionnels,

C. Lombard



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Composition du jury

Le jury est composé, d'une part, de personnes spécialistes de langue et littérature bretonnes, et de l'enseignement du/en breton et, d'autre part, de spécialistes des disciplines optionnelles. Il s'agit d'enseignants-chercheurs et d'enseignants du second degré. Les noms et fonctions des membres du jury sont disponibles en ligne sur le site du gouvernement.

Depuis plusieurs années maintenant, les copies sont corrigées de manière dématérialisée sur une plateforme sécurisée du Ministère, et font l'objet d'une double correction (correction par binômes puis harmonisation des notes, avant validation).

Les barèmes des épreuves ont fait l'objet de discussion au sein du jury, notamment pour prendre en compte le caractère exceptionnel du concours cette année et en particulier l'absence d'évaluation orale, si importante pour des recrutements dans le domaine de l'enseignement et en particulier de l'enseignement des langues.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Résultats

Chiffres généraux :

En 2020, la plateforme Viatique annonçait 24 inscrits sur les deux concours (pour 26 en 2019), mais seuls 12 candidats ont composé aux épreuves écrites (pour 15 en 2019) : 4 candidats pour le CAPES et 8 candidats pour le CAFEP.

Le tableau ci-dessous fournit un certain nombre de chiffres généraux auxquels quelques commentaires font suite.

	CAPES	CAFEP
Nombre de postes affectés aux concours	2	3
Nombre d'inscrits aux concours	11	13
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite de breton	4	8
Nombre de candidats présents à l'ép. écrite optionnelle	4	8
Barre d'admissibilité valant admission au concours	8,99 / 20	12,95 / 20
Nombre d'admis	2	3

On peut se réjouir que les circonstances si particulière de la préparation et de la tenue de ces concours n'aient pas fait baisser de manière trop importante le nombre de candidats ayant composé : 12 candidats cette année, contre 15 en 2019, et seulement 9 en 2017¹. Si le taux de participation des candidats inscrits est de 61,5% au CAFEP, il n'est toutefois que de 36,4% au CAPES.

On note un écart très important de barre d'admissibilité (valant admission, cette année) entre les deux concours : on peut à nouveau se réjouir du niveau des candidats au CAFEP cette année (barre d'admissibilité à 12,95/20), et se réjouir également de la remontée de celle du CAPES (barre d'admissibilité à 10/20 en 2015, 8/20 en 2016, 7,5/20 en 2017 et 6,8/20 en 2019, puis 8/20 cette année).

Les résultats du CAFEP sont à nouveau bons cette année : si la moyenne générale du concours (10,25/20) ne le laisse pas paraître, ce concours présente les notes les plus élevées, avec 5 candidats qui ont une note plus élevée que le premier candidat du CAPES, avec des notes entre 10,73 et 15,87/20, pour une moyenne des admis à 14,24/20. Le premier candidat non admis au CAFEP (le 4^e candidat) a obtenu un moyenne très proche du dernier admis, ce qui montre que le concours a bien été préparé et que des candidats compétents s'y présentent. La moyenne du CAPES est, quant à elle, de 8,4/20, avec des notes entre 5,93 et 10,35/20, et une moyenne des admis à 9,67/20.

¹ Je ne connais pas les chiffres pour 2018.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

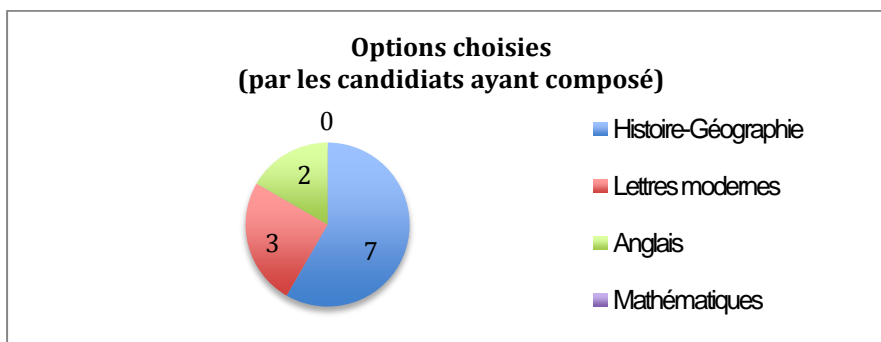
Bien qu'il soit délicat de proposer des statistiques à partir de chiffres peu élevés, on peut fournir, comme pour tout concours, le taux de réussite du CAPES (pourcentage d'admis par rapport au nombre de candidats ayant composé) : 50% ; et celui du CAFEP : 37,5%.

Détails sur l'épreuve écrite de breton :

L'épreuve écrite de breton (composition et traduction) présente une moyenne de 9,74/20, répartie entre une moyenne de 10,4/20 pour la partie « composition » et une moyenne de 8,64/20 pour la partie « traduction ». Pour la partie « composition », les candidats ont obtenu des notes allant de 2/20 à 18/20 ; 1/3 des candidats ont obtenu de très bonnes notes, entre 14 et 18/20, et la moitié entre 12 et 18/20. Pour la partie « traduction », ils ont obtenu des notes entre 2,6/20 et 17/20, et la moitié des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Cette épreuve de breton présente un écart significatif entre les deux concours : la moyenne pour le CAPES est de 8,5/20 et celle du CAFEP est de 10/20. C'est surtout la différence d'amplitude des notes qui est remarquable entre les deux concours : les notes vont en effet de 5,4 à 11/20 pour le CAPES, alors qu'elles vont de 2,2 à 17/20 pour le CAFEP.

Détails sur les épreuves écrites optionnelles :

Les deux concours qui font l'objet de ce rapport sont bivalents, autrement dit, ils portent sur des épreuves de breton (langue, littérature, civilisation, pédagogie bilingue) ET sur une épreuve d'une autre discipline, au choix entre l'Anglais, l'Histoire-Géographie, les Lettres modernes, les Mathématiques. Cette année, la répartition entre ces options s'est faite comme suit (candidats ayant composé) : 7 en Histoire-Géographie (sur 12 inscrits), 3 en Lettres modernes (sur 7 inscrits), 2 en Anglais (sur 3 inscrits), 0 en Mathématiques (sur 2 inscrits). Le graphique ci-dessous permet d'en visualiser la répartition. Cette année, c'est la moyenne des 7 copies de Géographie qui est la plus élevée (12,17/20, dont 4 notes au-dessus de 10 et des notes allant jusqu'à 14 ou 15/20), puis celle des Lettres modernes (8,67/20 et aucune note au-dessus de 10) et enfin celle d'Anglais (6,5/20 et aucune note au-dessus de 10). Les copies de cette année, pour les épreuves d'options rédigées en français, ne présentaient pas de grosses lacunes en langue française, comme ce fut le cas l'an passé.





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuves écrites d'admission

Épreuve de breton « Composition et traduction »

Partie « Composition » par Ronan Calvez et Cédric Choplin

Pourquoi me demande-t-on de rédiger un commentaire de textes en breton ? Telle est la question que tout candidat aux CAPES & CAFEP de breton doit se poser. À cette question, plusieurs réponses : le jury veut mesurer ma capacité à analyser des extraits d'œuvre et à poser une problématique ; il veut que je mette en œuvre un plan raisonné et argumenté – autrement dit, mesurer que je suis capable de tirer profit de différents documents pour construire, plus tard, une séquence qui possède un objectif pédagogique : CAPES & CAFEP sont des concours d'enseignement ; enseigner, c'est fixer des objectifs pédagogiques et œuvrer pour les atteindre. Dans de nombreuses copies de ce cru 2020, analyse des textes, problématique et plan ont cruellement manqué. Le jury n'attend pas un résumé des textes, mais une véritable mise en perspective et en relation des extraits : le jury s'est dit parfois que certain.e.s candidat.e.s n'avaient pas réalisé que la personne ayant conçu le sujet n'avait pas accolé ces textes par hasard. Néanmoins, quelques copies ont bien compris que les œuvres citées parlaient sans doute bien plus du présent que du futur.

Mais il y a d'autres réponses à la question posée en tête de ce rapport. En effet, le jury souhaite également mesurer ma culture générale dans le domaine littéraire, notamment celui de langue bretonne. Les textes proposés à la sagacité des candidat.e.s relevaient du genre de la science-fiction, dystopique ou non, et le jury était en droit d'attendre des références à Barjavel (*Ravage* ou *La nuit des temps*, par exemple), Pierre Boulle (*La planète des singes*), George Orwell (1984) ou Margaret Atwood (*The Handmaid's Tale*) – d'ailleurs récemment traduit en breton –, mais aussi Langleiz (*Enez ar Rod*) ou Goulc'han Kervella (*Ar chase*), pour ne citer que quelques auteurs. Si quelques-unes de ces œuvres ont été mentionnées, ce n'est que dans un petit nombre de copies, ce qui est particulièrement décevant.

Ur respont all zo d'ar goulenn kentañ : ema tud ar juri o klask gouzoud hag-eñ ez on barreg war ar brezhoneg. Sklaer eo n'eo ket gwir ewid an holl re o doa lakaet o ano war ar renk. Diwar bluenn ur guchennad anezho ez eus bet lennet frasenoù n'int ket brezhoneg, galleg ne lavaran ket :

- « An tri skrivangner [sic] a zo tud o mare, ma Roparz Hemon a glask lakaat war wel pegent [sic] fall... »
- « Ma Bimbochet Roparz Hemon a zeu da Vreizh... »
- « ...lec'h ma pep hini, en e familh pe e mignoned [sic] a eskemm war-se »
- « ...lec'h ma pep lizherenn eus an titl a zo e-barzh ar ger 'douar' ».



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lod all, pe ar memes re, n'int ket mestr war reolennoù ar c'hemmadurioù :

- « ar pesketaerien »
- « ar brezhonegerien »
- « meur a kevandir »
- « ar gallegerien »
- « ar vrezhoneg »
- « un endro entrevroadel all o genel »
- « dre komzoù »
- « ar beaj »
- « emañ o glask »

peotramant war reolennoù diazez yezhadur ar brezhoneg :

- « pelec'h maint an dudenoù »
- « ijinet eo bet bedoù all en dazont »
- « Hini ar yezhour meur ar brezhoneg »
- « skiant fantasi [sic] en deus traoù da lâr ennomp. »
- « an dri skrid »
- « al levrioù gentañ ».

Tud ar juri zo bet souezhet iwe o lenn e veske lod ar brezhoneg komzet hag an hini skrivet : « Ma ! », « Alato ! » n'o deus ket o flass e-barzh ur gopienn rag, heb gouzoud dezo, e klask ar re a skriv anezo lavared ez int barreg war ar brezhoneg pemdez. Med n'eo ket ar pezh a glask gouzoud tud ar juri. Perag e c'houlenner diganin sevel un displegadenn dre skrid, e brezhoneg, diwar destenoù ? Din da ziskouez ez on mestr war ur brezhoneg uhel, pe d'an nebeutañ uhelloc'h ewid ar brezhoneg pemdez – ur brezhoneg da sul.

*

War ar c'hopiennoù bet difaziet,

- 3 a zo bet kavet mat-tre
- 2 gopienn a zo uhel o live met fazioù yezh a oa enne siwazh. Red eo degas soñj d'an danvez-kelennerien e rankint poaniañ c'hoazh ha da viken evit gwellaat o brezhoneg dre skrid ha dre gomz. Ar gelennerien vat eo ar re a oar chom studierien uvel a-hed o buhez.
- 5 kopienn a zo bet kavet re izel o live preder ha lennegezh, ha div anezho a oa 'maez ar sujed. Siwazh, unan eus an div gopienn-se a oa yac'h ar brezhoneg enni. Unan anezho avat a oa peuzdigomprenabl zoken. Kinnig a reomp da labourat war ar yezh en ur germer harp war yezhadurioù (Favereau, Trepos hag all) pe levrioù-studi, evel hini Mark Kerrain, *Le guide du bretonnant*.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Partie « Traduction accompagnée d'une réflexion en français », par Anne Bodennec, Pierre-Yves Kersulec et Nelly Blanchard

Remarques générales

Contrairement aux années précédentes et dans le but de ne pas multiplier les exercices à faire pendant les cinq heures de l'épreuve de breton « Composition et traduction », seul un thème, accompagné d'une question de didactique, a été proposé à l'exercice de traduction. L'extrait à traduire était tiré du roman de Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu* (tome 5 : *La Prisonnière*), de 1922.

Concernant la partie « traduction » à proprement parler, on note un contraste important entre les meilleures copies, dont certaines peuvent être qualifiées d'excellentes, et d'autres copies tout à fait indigentes. Les erreurs les plus récurrentes dans l'ensemble des copies sont la maîtrise approximative de l'emploi du « zh » en orthographe *peurunvan* ; la manque de maîtrise du genre et donc de l'emploi de « maen/mein », notamment suivi d'un adjectif ; un mauvais emploi de *chom* qui appelle un progressif dans le sens d'*habiter* ; des difficultés syntaxiques concernant l'emploi de la conjugaison périphrastique après un premier élément (sous forme de subordonnée) en tête de phrase, ce qui n'est pas possible en breton.

Quant à la partie « didactique » qui suivait l'exercice de traduction, elle a été le plus souvent ratée. Le plus grand défaut est le manque d'organisation du propos, l'absence de structuration de l'argumentation qui conduisent à un manque de cohérence et d'articulation des éléments développés. On conseille donc d'annoncer le sujet et un plan en introduction, d'étayer ses arguments par des exemples tirés de l'extrait littéraire et de conclure le développement. De plus, pour répondre réellement à la question, il s'agit d'équilibrer les éléments linguistiques, sociolinguistiques et culturels attendus dans la question, d'éviter les évidences et les généralités en apportant des éléments linguistiques précis venant étayer concrètement le propos.

Le manque de temps peut expliquer certains des points soulevés, peut-être aussi certaines fautes de français qu'on peut attribuer à une absence de relecture, ainsi que des graphies difficilement lisibles dans certaines copies. Cependant d'autres copies présentent des manques profonds de maîtrise de la langue française (pluriels, distinction a/à etc.) sur lesquels aucun candidat à ces concours ne peut faire l'impasse.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, dans l'équilibre des deux parties de l'exercice, on note que certains candidats n'ont pas mesuré l'importance de développer correctement les deux points « traduction » et « didactique » car, en l'absence d'épreuves orales cette année, leurs copies n'ont pas permis d'estimer leur capacité ou engagement à réfléchir au métier d'enseignant. Certaines copies excellentes en « traduction » ont malheureusement présenté des développements indigents en didactique.

Relevé linguistique (non exhaustif)

L'astérisque (*) indique des emplois fautifs :

- morphologie : *ouzhpennae, *frontoù, *frondioù, *en doa echu, *eskernoù
- morpho-syntaxe (mutations) : *un damm, *em kambr, *em kwele, *ar maen wenn, *hep o welout
- syntaxe : *ar stizhadenn gant hini, *pa zihunis, klevout a raen, *pa e tihunaen
- lexique : *an dermometezenn, *an trenoù-tredan, *an dougerien-kontel, *amzer-vrav, *an aer lipous
- orthographe : *hag stad, *hag sklaer, *ha ar frondoù, *e lez (e-leizh), *gwellout (gwelout)
- tournures fautives : *ar splann e vezent (forme d'habitude pas pertinente ici), *karterioù nevez bennak

On rappelle que la traduction est basé sur deux versants : celui de la compréhension du texte d'origine et celui de la restitution dans la langue-cible. La notation valorise particulièrement les tournures idiomatiques et sanctionne de manière graduée les faux-sens, les contre-sens (volet compréhension) et l'orthographe, les approximations et maladdresses, les fautes de langue et en particulier de syntaxe qui entravent grandement le sens de la phrase, les non-sens (volet restitution).

Proposition de traduction

Cheñchamant krenn a oa bet gant an amzer gaer o tont, en nozvezh-se, re bar d'un termometr o vont d'al lae gant ar wrez. Pa zihunis e kleven, a-ziwar ma gwele, dre ar seurt mintinvezhioù abred-se, savet diwar an nevez-amzer, an tramwayoù o vont war-raok, e-touez ar frondoù, en aer m'en em veske ar wrez muioc'h-mui, ken na teuas da gaout kaleder ha stankter kreisteiz. Freskoc'h, e-kontrol, em c'hambr, pa oa bet peurvorniset ha peurziforc'het c'hwezh al lavabo, c'hwezh an arbel, c'hwezh ar c'hanape gant an aer flour, netra met gant ar spisted m'en em zalc'hent, a-blom hag en o sav, e trañchennoù kostez-ha-kostez ha disheñvel an eil re diouzh ar re all, en ur sklêrijenn vrizh nakret hag a zigasse ur sklasadur flouroc'h da sked ar rideozioù ha d'ar c'hadorioù-vourret satin glas, en em welen, n'eo ket diwar ur froudenn hepken eus ma ijin, mes



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

abalamour ma oa posubl da ober da vat, oc'h heuliañ, en ur c'hartier nevez bennak eus ar vannlev, heñvel ouzh an hini ma oa Bloch o chom, e Balbec, gant ar ruioù dallet gant an heol, hag o welet, n'eo ket ar c'higerezhioù dilufr hag ar mein-dailh gwenn, mes ar sal-debriñ a-ziwar ar maez e-lec'h e c'helljen erruout hep dale, hag ar frondoù a gavjen eno en ur erruout, c'hwezh al lestr-avaloù gant kerez hag abrikoioù, chistr, fourmaj-gruyer, a-stribilh e sklasder luc'hus an deñvalijenn, gwazhennet flourik ganto evel diabarzh un agat, tra ma vez kanevedennoù o lugerniñ diwar an dougoù-kontilli e gwer kengerek, pe o pikañ amañ hag ahont lagadennoù paun war an doubier sired.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuves optionnelles

Option Anglais, par Anne Hellegouarc'h-Bryce et Camille Manfredi

Les deux copies soumises à correction sont cette année très inégales. Les correcteurs déplorent dans l'une un anglais indigent et une analyse très en-dessous de ce qui est attendu dans le cadre du concours, dans l'autre une mauvaise gestion du temps imparti à l'épreuve qui n'a malheureusement pas permis à son auteur de conduire son analyse, par ailleurs très bien engagée, à son terme.

Pour ce qui concerne cette seconde copie, on ne saurait trop conseiller aux candidats de ne pas passer un temps excessif à la préparation de leur brouillon et de veiller à se réserver assez de temps pour procéder à la rédaction et à la relecture attentive de leur copie. On conseillera également aux candidats de procéder à une lecture très serrée des extraits allant bien au-delà du repérage des seuls champs lexicaux, afin d'éviter la paraphrase ("raconter" le texte n'est pas l'analyser). Il s'agit également de prendre en compte les contextes d'écriture, les mouvements littéraires, sociaux et philosophiques qui les ont inspirés, ceci afin de construire une analyse contrastive fine, approfondie et originale écrite en bon anglais.

Rapport du CAPES d'Anglais : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid149235/sujets-rapports-des-jurys-2020.html>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Option Histoire-Géographie, par Laurent Le Goff et Iwan Le Berre

Même s'il est toujours malaisé de comparer deux sessions de concours, sur deux matières différentes (histoire l'année dernière, géographie cette année), et surtout au vu des conditions particulières de la session actuelle, on peut noter cependant que les devoirs rendus par les candidats cette année sont de bien meilleure qualité, tant sur le fond que sur la forme. Les candidats ont globalement bien compris les attendus du sujet, sans trop s'en éloigner, et ont essayé de balayer l'ensemble des champs de la recomposition des espaces ruraux, tant d'un point de vue spatial qu'économique, sociologique et culturel au sens large. Ils ont pour beaucoup d'entre eux utilisé un vocabulaire géographique relativement précis et apporté des exemples localisés et variés. Sur la forme, l'argumentation est la plupart du temps assez bien structurée et relativement bien écrite. Sauf exception, les compétences orthographiques minimales attendues pour devenir enseignant sont atteintes.

Malgré tout, un certain nombre de points sont évidemment perfectibles et mériteraient une vigilance accrue des candidats. Quand l'argumentation pêche c'est bien souvent par manque de précision : des considérations trop générales qui ne s'appuient pas suffisamment sur des exemples précis et localisés, des notions et concepts cités sans avoir été véritablement définis et explicités. Par ailleurs, une dissertation de géographie, tout comme une dissertation d'histoire, ne peut se passer de références bibliographiques pertinentes et récentes montrant une bonne maîtrise des avancées et des débats scientifiques de la discipline. Enfin, sans méconnaître les difficultés et les limites de l'exercice, les candidats doivent soigner davantage les productions graphiques : les schémas ciblés ou les croquis de synthèse répondent à une méthodologie précise qu'il faut absolument respecter (légende organisée, figurés adaptés).

Rapport du CAPES d'Histoire-Géographie : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid149235/sujets-rapports-des-jurys-2020.html>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Option Lettres modernes, par Hélène Bouget et Annaïg Queillé

Trois candidats ont composé à l'épreuve ; deux ont obtenu la note de 09/20, un la note de 08/20. Le jury rappelle la nécessité de préparer l'épreuve de Lettres modernes au même titre que l'épreuve écrite de breton ; les candidats seront en effet amenés à enseigner aussi le français dans les classes de collège et de lycée et l'épreuve de composition française est la seule épreuve sur laquelle le jury puisse évaluer les connaissances et compétences des candidats dans cette discipline. Le jury évalue donc, dans le cadre de la dissertation, leur capacité à analyser un sujet – portant ici sur la notion d'intertextualité –, à le problématiser, à construire un plan logique, progressif et cohérent, à faire bon usage de connaissances diverses et précises en rapport avec le sujet. Le jury accorde aussi une attention particulière à la qualité de l'expression et à sa précision.

Nous renvoyons au rapport de jury du CAPES de Lettres modernes pour une correction détaillée du sujet et développons ici quelques remarques propres aux copies soumises à l'évaluation. Aucune des copies ne prend véritablement en compte la totalité du sujet : la dernière partie de la citation de P. Michon n'est pas, ou mal, analysée. De ce fait, la dissertation est insuffisamment problématisée dans les trois cas et la notion d'imitation n'est pas du tout questionnée. Dans deux copies surtout, la réflexion et l'analyse des exemples manquent de profondeur. Le défaut majeur des trois copies est la tendance à des développements hors-sujet, dans un cas inutilement polémique. De plus, les candidats doivent approfondir et développer davantage le traitement des exemples qui ne se suffisent pas à eux-mêmes et doivent être précisément reliés au sujet. Le jury met également en garde les candidats contre la tentation d'utiliser des citations d'auteur manifestement engrangées pendant la préparation au concours, et non nécessairement pertinentes pour le sujet.

D'une manière générale, le niveau de langue des trois copies est tout à fait correct, malgré quelques fautes d'orthographe et plus rarement de syntaxe.

Rapport du CAPES de Lettres modernes : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid149235/sujets-rapports-des-jurys-2020.html>

Option Mathématiques

Deux candidats étaient cette année inscrits à l'épreuve de Mathématiques, mais ils n'ont pas composé. Les futurs candidats à cette option sont invités à consulter le rapport du CAPES de Mathématiques : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid149235/sujets-rapports-des-jurys-2020.html>